

House of Commons
Chambre des communes
Office of/ bureau de
Dennis Bevington
(Northwest Territories)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE LE 25 FÉVRIER 2015

Le financement de Nutrition Nord est un tour de passe-passe politique, selon le député Bevington

OTTAWA – Selon les documents budgétaires récemment déposés, Nutrition Nord Canada bénéficie d'un financement supplémentaire de 11,3 millions de dollars. Or il ne s'agit pas d'argent frais, mais d'un tour de passe-passe politique, déclare Dennis Bevington, député néo-démocrate des Territoires du Nord-Ouest.

« Un examen des dépenses passées révèle que les conservateurs de Harper ne font que ramener le financement à son niveau antérieur », fait remarquer Bevington. « Les conservateurs voudraient faire croire aux gens du Nord qu'ils augmentent le financement alors qu'il n'en est rien. »

Selon les Comptes publics, le Programme Aliments-poste a coûté 59 000 000 \$ l'an dernier, 57 467 786 \$ en 2011-2012, 62 317 423 \$ en 2012-2013 et 63 879 237 \$ en 2013-2014. Cette année il coûtera 65 230 000 \$ compte tenu du supplément annoncé.

Le gouvernement conservateur doit sans tarder inclure dans le programme Nutrition Nord Canada les 50 localités nordiques accessibles uniquement par avion qui ne sont pas admissibles à la pleine subvention comme l'a constaté le vérificateur général. Selon le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord, cette mesure coûterait 7 millions de dollars.

« Le gouvernement conservateur a complètement exclu de Nutrition Nord 50 collectivités. L'insécurité alimentaire atteint des niveaux élevés chez les gens du Nord et les autochtones et le gouvernement fédéral fait partie du problème plutôt que de la solution », déclare Niki Ashton, porte-parole néo-démocrate pour les Affaires autochtones.

« Les conservateurs doivent fixer des critères d'admissibilité équitables qui tiennent compte des circonstances réelles des collectivités et débloquer suffisamment d'argent pour répondre aux besoins de toutes les localités du Nord », ajoute Bevington.